

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 89 du 10 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 36

CIRCULAIRE N° 1074/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC

relative au recrutement interne de mécaniciens d'équipage « radio de bord calibration », au titre de l'année 2022 – plan 2023.

Du 02 décembre 2021

CIRCULAIRE N° 1074/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC relative au recrutement interne de mécaniciens d'équipage « radio de bord calibration », au titre de l'année 2022 – plan 2023.

Du 02 décembre 2021

NOR A R M L 2 1 0 2 9 7 5 C

Référence(s) :

- > Arrêté du 12 février 2021 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air (n.i. BO ; JO n° 44 du 20 février 2021, texte n° 8) ;
- > Arrêté du 20 août 2021 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée (n.i. BO ; JO n° 200 du 28 août 2021, texte n° 4) ;
 - ↳ [Instruction N° 2900/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF du 22 juin 2018 relative au recrutement et à l'instruction du personnel de la spécialisation radio de bord calibration.](#)
- > Directive N° 660/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF du 12 juillet 2021 relative aux épreuves écrites des concours, examens et selections de l'armée de l'air et de l'espace (n.i. BO)..

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 1400/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 02 novembre 2020 relative au recrutement de mécaniciens d'équipage « radio de bord calibration », au titre de l'année 2021 – plan 2022.](#)

Référence de publication :

1. GÉNÉRALITÉS.

Afin de satisfaire le besoin en effectifs du personnel navigant en 2023, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace/sous-direction « écoles et formation »/bureau « des activités de la formation »/division examens, sélections et concours (DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC) procède à la mise en œuvre d'un recrutement interne en 2022 de mécaniciens d'équipage « radio de bord calibration » (RBC).

La cible à atteindre porte sur 1 mécanicien d'équipage « RBC ».

2. DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT.

Le rôle des différents intervenants ainsi que le calendrier des travaux font l'objet des annexes I. et II. En application de l'arrêté de deuxième référence, l'attention des candidats doit être attirée sur le lien au service d'une durée de six ans à compter de la date d'obtention du titre validant la formation de mécaniciens d'équipage « RBC ».

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les conditions de candidature à réunir, appréciées au 1^{er} janvier 2022, font l'objet du point 2. de l'instruction de troisième référence.

4. ÉPREUVES DE RECRUTEMENT.

La nature des épreuves de recrutement est définie dans l'annexe I. de l'instruction de troisième référence.

Elles se dérouleront le mardi 19 avril 2022.

5. CODE IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par ce recrutement seront imputés comme suit :

- filtre de recherche libellé RBOP : EMAA ;
- code engagement : FD3ADFDESC ;
- libellé : DRHAA SDEF Div Exam Select et Concours.

6. ABROGATION.

La [circulaire n° 1400/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 2 novembre 2020](#) relative au recrutement de mécaniciens d'équipage « radio de bord calibration », au titre de l'année 2021 – plan 2022 est abrogée.

7. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le colonel,
adjoint au sous-directeur « écoles et formation »
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Fabien LEFEBVRE.

ANNEXES

ANNEXE I.

RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.

Il convient de consulter la fiche 1.2.14 du mémento des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace disponible sur le site Intradef de la DRH-AAE.

1. ESPACE ACCÈS EN TOUT TEMPS, TOUT LIEU AU SOUTIEN OU SERVICE D'ACCUEIL ÉQUIVALENT.

1.1 Recueil des candidatures.

L'espace accès en tout temps, tout lieu au soutien (ATLAS) ou, le cas échéant, le service d'accueil équivalent est responsable du recueil des candidatures dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA.

La clôture des inscriptions dans le SIRH ORCHESTRA est fixée au vendredi 14 janvier 2022. Aucune inscription ou demande individuelle ne sera prise en compte par la DESC après cette date.

Avant l'enregistrement de la demande dans le SIRH ORCHESTRA, l'espace ATLAS ou service d'accueil équivalent fait signer au candidat le formulaire d'engagement relatif à l'admission à une formation spécialisée (modèle en annexe XI. de l'arrêté de deuxième référence).

Après avoir créé la demande dans le SIRH ORCHESTRA (TE02), l'espace ATLAS fait signer le récépissé de dépôt de candidature issu du SIRH ORCHESTRA.

Le formulaire d'engagement relatif à l'admission à une formation spécialisée et le récépissé de dépôt de candidature sont archivés dans le dossier individuel unique du candidat, sous-dossier « administration », partie 2 « instruction – formation ».

Le dépôt de candidature ne vaut pas autorisation à présenter les épreuves.

1.2. Pièces à joindre.

Le candidat transmet, à l'espace ATLAS ou au service d'accueil équivalent, un certificat médical d'aptitude en cours de validité (620-4*/1) établi lors de la visite médicale préliminaire. Ce certificat doit porter l'inscription « apte à l'emploi de radio de bord calibration » sous réserve des conclusions d'un centre d'expertise médicale du personnel navigant (CEMPN).

Ce dernier sera transmis au bureau des ressources humaines/cellule formation (BRH/CFORM) de rattachement jusqu'au vendredi 11 février 2022.

1.3. Retrait de candidature.

Pour toute annulation ou désistement de candidature, il convient de se référer au mode opératoire n° 51081 « annulation et désistement candidature concours examen » disponible sur le site ORCHESTRA rubrique « modes opératoires - domaine 5 : formation et progression de carrière ».

Dès dépôt de toute demande d'annulation ou de désistement de candidature dans le SIRH ORCHESTRA, les formulaires « Annulation d'une demande » ou « Désistement » sont envoyés par voie numérique à la DESC à l'adresse électronique : drhaa-desc-concours-soff-mdre.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr et au BRH/CFORM de rattachement.

2. BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES/CELLULE FORMATION.

2.1. Rôle du bureau des ressources humaines/cellule formation.

Le BRH/CFORM est responsable de l'analyse du dossier et de la vérification de l'ensemble des conditions de candidature à remplir. Il assure également le suivi de la saisie des avis hiérarchiques dans le SIRH ORCHESTRA.

Il s'assure que le profil linguistique standardisé (PLS), le résultat aux épreuves du contrôle de la condition physique des militaires (CCPM), l'aptitude médicale en cours de validité ainsi que les éventuelles sanctions des candidats soient bien saisis dans le SIRH ORCHESTRA à la date de clôture des candidatures.

De même, il s'assure que les candidats soient habilités « secret défense » (SD). Dans le cas contraire, il procède à la mise en œuvre de la procédure d'habilitation pour le personnel non habilité SD.

Le certificat médical d'aptitude en cours de validité portant l'inscription « apte à l'emploi de radio de bord calibration » sous réserve des conclusions d'un CEMPN sera transmis par courriel à la DESC pour le vendredi 11 février 2022.

Dès diffusion de la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de recrutement, le BRH/CFORM réserve des rendez-vous auprès d'un CEMPN (autant de rendez-vous que de candidats).

2.2. Visites médicales.

2.2.1. Visite médicale préliminaire.

Lors de cette visite, les candidats devront satisfaire aux normes médicales d'aptitude définies dans l'annexe IV. de l'arrêté de première référence.

2.2.2. Visite médicale d'admission à la spécialité.

Dès la diffusion des résultats, les candidats admis en liste principale (LP) ou inscrits en liste complémentaire (LC) devront satisfaire aux normes médicales d'aptitudes requises pour pouvoir suivre le stage de formation technique théorique.

Par conséquent, leur BRH/CFORM leur adressera une convocation auprès d'un CEMPN afin d'effectuer la visite médicale d'admission à la spécialité dans les conditions définies au point 2. de l'arrêté de première référence.

À l'issue et immédiatement après leur rendez-vous, les candidats devront impérativement se rendre au BRH/CFORM afin de déposer leur compte-rendu d'expertise, ou à défaut, signaler toute inaptitude temporaire ou définitive déclarée par le CEMPN.

Les comptes rendus d'expertise (et de surexpertise médicale, le cas échéant) seront transmis à la DESC au plus tard pour le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Les candidats déclarés inaptes définitifs, désirant faire appel de cette décision, se conformeront aux dispositions du titre II de l'arrêté de première référence.

3. COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE AIR DE RATTACHEMENT.

Après avis du commandant d'unité (CDU), le commandant de formation administrative (CFA) Air de rattachement émet son avis dans le SIRH ORCHESTRA pour le vendredi 28 janvier 2022.

4. COMMANDEMENTS GESTIONNAIRES D'EFFECTIFS/BUREAUX ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Les bureaux organisation des ressources humaines (BORH) des commandements gestionnaires d'effectifs (CGE) émettent leurs avis dans le SIRH ORCHESTRA pour le vendredi 4 février 2022.

5. ÉCOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE/ESCADRE DE FORMATION/DIVISION « TESTS ET EXAMENS ».

L'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'espace/escadre de formation/division « tests et examens » (EFSOAAE/EF/DTE) est responsable de l'élaboration des questions professionnelles conformément au programme du fascicule de préparation de la session 2022.

La DTE est également chargée de la mise en place des sujets sur les centres d'examen.

6. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE/SOUS-DIRECTION « ÉCOLES ET FORMATION »/BUREAU « DES ACTIVITÉS DE LA FORMATION »/DIVISION EXAMENS, SÉLECTIONS ET CONCOURS.

La DESC procède à la correction des cartes test via le logiciel VIATIQUE dès réception des cartes tests (CT).

7. ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS ET DES MILITAIRES DU RANG DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE/BUREAU « PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONDUITE ».

Dès connaissance des résultats, les écoles de formation des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air et de l'espace/bureau « planification, programmation et conduite » (ESOMAAE/BPPC) sont responsables de :

- la coordination de la planification des actions de formation ;
- la diffusion des avis de détachement en école.

8. ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE 722 DE SAINTES.

L'école d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace 722 de Saintes (EETAEE 722) est chargée d'élaborer des questions d'arithmétique, de mathématiques, de mécanique et d'électricité conformément au programme disponible sur le fascicule de préparation de la session 2022.

ANNEXE II. CALENDRIER DES TRAVAUX.

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	Espace ATLAS ou service d'accueil équivalent.	Dépôt et enregistrement des candidatures.	SIRH ORCHESTRA.	Jusqu'au vendredi 14 janvier 2022.

2	BRH/CFORM.	Mise en œuvre de la procédure d'habilitation pour le personnel non habilité SD.	/.	Dès parution de la circulaire et jusqu'au vendredi 4 mars 2022.
3		Analyse du dossier et suivi de la saisie des avis hiérarchiques dans le SIRH ORCHESTRA.		Dès que possible.
4	CFA Air de rattachement.	Avis hiérarchiques dans le SIRH ORCHESTRA.	CGE/BORH.	Jusqu'au vendredi 28 janvier 2022.
5	CGE/BORH.	Avis hiérarchiques dans le SIRH ORCHESTRA.	DESC.	Jusqu'au vendredi 4 février 2022.
6	Espace ATLAS ou service d'accueil équivalent.	Transmission des certificats médicaux d'aptitude (visite médicale préliminaire).	BRH/CFORM.	Jusqu'au vendredi 11 février 2022.
7	BRH/CFORM.	Fiabilisation des PLS, résultats CCPM, aptitude médicale et sanctions dans le SIRH ORCHESTRA. Transmission des certificats médicaux (visite médicale préliminaire).	DESC.	
8	DESC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de recrutement.	Intradef.	Semaine 08/2022.

9		Répartition des candidats par centre d'examen.	EFSOAAE/EF/DTE. Centres d'examen. BRH/CFORM.	
---	--	--	--	--

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
10	EFSOAAE/EF/DTE.	Mise en place des sujets.	Centres d'examen.	Semaine 11/2022.
11	BRH/CFORM.	Réservation de rendez-vous (RDV) pour expertise médicale d'aptitude à la spécialité (autant de RDV que de candidats).	Centre d'expertise médical du personnel navigant (CEMPN).	Dès diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter les épreuves.
12	Centres d'examen.	Épreuves.	/.	Mardi 19 avril 2022.
13	DESC.	Correction des épreuves.	/.	Dès réception des CT.
14		Commission d'admission.	/.	Semaine 19/2022.
15		Diffusion de la liste des candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC).	Intradef.	À l'issue de la commission d'admission.
16	BRH/CFORM.	Convocation des candidats admis en LP et inscrits en LC sur les créneaux réservés. Annulation des autres créneaux (candidats non admis).	CEMPN.	Dès connaissance des résultats et jusqu'au vendredi 17 juin 2022.

17		Transmission des comptes rendus d'expertise (et de surexpertise médicale éventuellement).	DESC.	Jusqu'au vendredi 1 ^{er} juillet 2022.
----	--	---	-------	---

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
18	DESC.	Envoi de la liste d'admission définitive après exploitation des comptes rendus CEMPN et des reports éventuels.	ESOMAAE/BPPC.	Semaine 26/2022.
19	Centre de langue aéronautique spécialisé 00.307 Tours.	Admission en stage de langue anglaise.	ESOMAAE/BPPC.	Dès connaissance.
20	Escadron de la formation militaire 01.321 Rochefort.	Admission en stage de formation à l'encadrement.		
21	Escadron de la formation aérienne spécialités sol 02.321 Rochefort.	Admission en stage de formation technique théorique.		
22	Centre d'instruction des équipages de transport 00.340 Orléans.	Admission en stage de formation aéronautique.		
23	ESOMAAE/BPPC.	Diffusion des avis de détachement en école.		

